



BRASPARTS

Cette paroisse est mentionnée au Cartulaire de Landévennec sous le nom de *Bratberth* (page 161). L'abbaye y possédait les terres appelées *Rudheder*, *Carrent* et *Luphant*.

D'après les légendaires (1), Judulus, abbé de Landéven-
nec, « ayant a pourvoir de recteur à la paroisse de Bras-
partz, y nomma saint Jaoua (neveu de saint Paul de
Léon) » il y trouva beaucoup de difficultés à raison que
les paroissiens mal instruits et peu catéchisés se rendaient
difficiles à gouverner, si est ce qu'il se rendit si infatigable
à les prêcher et exhorter, reprenant leurs vices avec telle
ardeur et zèle, que peu à peu il les réduisit, les uns par
beau, les autres par menaces et censures ; il y avait, parmi
la Cornouaille, plusieurs qui se ressentaient encore des
superstitions des payens, Saint Jaoua fit tant qu'il les
réduisit au vrai et droit chemin du salut ».

Saint Jaoua devint abbé de Daoulas, mais peu après il résigna son abbaye et sa paroisse pour devenir coadjuteur de saint Pol, puis son successeur. Mais étant venu à Bras-

(1) Voir Albert Le Grand, qui cite l'ancien Propre du Léon, et les notices du chanoine Yves Le Grand (xv^e siècle) sur le Diocèse de Léon.

parts, il fut saisi « en son presbytère » d'une forte fièvre, qui ne tarda pas à l'emporter. Se voyant mourir, « après avoir donné sa bénédiction aux assistants, il commanda que quand il seroit décédé, on mit son corps sur un brancart neuf et que là où les bêtes qui le devaient porter s'arrêteraient, ils l'ensevelissent ; et puis levant les mains et le cœur à son Créateur, il mourut le second jour de Mars, environ l'an 554. Son corps, lavé et vêtu de ses ornements pontificaux, fut mis dans une litière neuve, et laissa-t-on les bêtes le conduire où elles voulurent ; elles allèrent tout le chemin de Brasparts jusqu'à un certain lieu nommé Pors-ar-Chras, où la litière fit un éclat si grand, qu'on pensait qu'elle fut rompue, mais les bêtes continuèrent d'aller quelques cents pas plus avant, où elle se brisa tout-à-fait ». (On y a bâti la chapelle de Saint-Jaoua dans la paroisse de Plouvien.)

Depuis, saint Jaoua, tout en n'étant pas le titulaire de la paroisse, y a toujours été honoré, et le compte de 1699 (Archives départementales) note que le sieur Botreff, recteur, « a dépensé 15 livres dans un voyage qu'il a fait à Plouyen, par l'avis de M. le Grand Vicaire, pour la recherche des reliques de St Jaoua, qui avait été recteur de Brasparts, et que poursuivant ce même dessein avec M. de l'Isle, fabrique du Saint-Sacrement, il a fait un voyage à Landerneau pour présenter sa requête à M. le Grand Vicaire, voyage pour lequel ils ont dépensé 6 livres ».

La paroisse était autrefois dédiée à Notre-Dame ; elle est actuellement sous le patronage de saint Tujan. Les comptes de 1699, cités plus haut, mentionnent une somme de dix sous donnée à un exprès « qu'on avait envoyé à Conquerneau pour la recherche de la vie de S^t Tujan ». Pourquoi à Concarneau plutôt qu'à Primelin ? Nous l'ignorons et n'avons pas trouvé trace d'un culte particulier rendu à ce Saint à Concarneau ; peut-être que, à cette

époque, quelque prêtre de cette trêve avait-il publié quelque notice sur saint Tujan. Albert Le Grand dit que saint Jaoua résigna sa Recteurie de Brasparz et son Abbaye de Daoulas à Tusveanus, fils d'Arastagn. Ne serait-ce pas le même, dont on aurait fait Tusvan, Tusan, Tujean ?

Dans la déclaration suivante du Recteur de Brasparts, en 1730, nous trouvons des détails précis sur le revenu de la paroisse.

« Déclaration que donne à Nos Seigneurs de l'Assemblée générale du Clergé de France, qui sera tenue en l'an 1730, et MM. du Bureau du diocèse, Missire J. Boterel, recteur de Brasparts, des biens et revenus de la dite paroisse pour satisfaire à la délibération de l'Assemblée générale du Clergé du 12 Décembre 1726.

« La dite paroisse est à la nomination du Pape et du S^{er} Evêque de Quimper, suivant l'usage de Bretagne.

« Déclare que le pourpris et domaine dépendants du presbytère lui peut valoir, déduction faite des frais de labeur, la somme de..... 20 livres.

« Qu'il est le seul décimateur à la trentième gerbe sur tous les grains, à la réserve du blé noir ou sarazin, et a droit de prémices qui consiste en une brassée du meilleur blé par chaque personne qui ensemece, laquelle confon- due avec la dime lui peut produire par année commune 10 boissaux de froment lesquels, suivant l'apprécié de la juridiction du Fâou des années 1713 à 1718, 1723 à 1726, à raison de 6 livres 15 sols 6 deniers font 67 livres 15 sols..... 67^l 15^s

« 130 boissaux de seigles à 4 livres 13 sols 9 deniers..... 609^l 7^s 6^d

« 80 boissaux avoine à 47 sols 8 deniers.... 190^l 15^s 4^d

« Casuel et tiers des chapelles..... 50^l

« Total..... 937^l 17^s 10^d

« Sur quoi il faut faire distraction des charges ci-après :

« Droit censaux à M^{sr} l'Evêque..... 16^l 17^s

« A M. l'Archidiacre..... 3^l 10^s

« Entretien du presbytère..... 45^l

« Pour 2 curés..... 300^l

« Frais à lever et battre la dime..... 20^l

« Partant, reste net : 552^l 10^s 10^d.

« Je soussigné susdit Boterel, recteur de Brasparts, certifie et affirme la présente déclaration véritable, sous les peines énoncées en la délibération de l'Assemblée.

« A Brasparts, le jour 23^e Juin 1728. »

En 1719, il est constaté « que la paroisse n'étant que montagnes, il n'y a pas plus d'un dixième des terres labourables, dont la moitié n'est pas ensemencée, mais sous pâturage, ce qui fait que le revenu en est très modique ».

ÉGLISE PAROISSIALE

L'église de Brasparts, commencée en 1551, comme l'indique la date qui surmonte la porte Ouest, sous le clocher, est de style gothique dans la plus grande partie de ses détails. Cette porte Ouest est encadrée de jolies moulures prismatiques et surmontée de deux pinacles et d'une accolade ornée de crochets à feuilles frisées.

Le clocher a une première galerie gothique, portée sur une triple corniche très saillante, au-dessus de laquelle s'élève la chambre des cloches, différente de style et postérieure de plusieurs années, formée de deux hautes arcades ouvertes. Puis vient une seconde galerie, composée de balustres genre Renaissance, de laquelle part une flèche élégante ajourée à sa base par de larges lucarnes et hérissée à ses arêtes de crossettes végétales. Une belle

tourelle octogonale à sa base et passant ensuite à la forme circulaire, sert de cage d'escalier pour monter à la chambre des cloches.

Sur la façade Sud de l'église, un élégant porche, mi-gothique et mi-Renaissance, porte la date de 1589. L'arcade qui en forme l'entrée et la porte double du fond ont leurs détails empruntés à l'ornementation flamboyante, ainsi que la voûte divisée en huit triangles par un arc doubleau et quatre arcs ogives. Au contraire, les contreforts qui appuient les angles sont agrémentés de niches, colonnettes et pilastres Renaissance et sont couronnés de clochetons de même style. La niche du milieu du fronton abrite une statue de saint Pierre, et le tout est terminé par un clocheton très élancé.

Les niches intérieures qui renferment les statues des Apôtres reposent sur des culs-de-lampe dont quelques-uns sont de facture Renaissance, tandis que d'autres sont formés de feuilles frisées ou de cariatides bizarres : sirène à tête cornue tenant une pomme dans sa main, personnage accosté d'un chien et d'un lapin qu'il tient tous deux par la patte, peut-être pour les accorder. Les statues des Apôtres sont grêles, raides, revêtues de draperies très serrées. Au-dessous de la statue de saint Jean l'Évangéliste, on lit cette inscription :

LA . 1592 . L . GODO . LORS . FAB.

Au fond, au-dessus du trumeau qui sépare les deux portes, est une statue du Sauveur, bénissant de la main droite et tenant de la gauche le globe du monde. Il est vêtu d'une robe sans ceinture, à plis serrés et parallèles. Cette représentation de Notre-Seigneur se retrouve dans une foule d'autres porches de la même époque, comme à Guimiliau, Bodilis, Pleyben, Plomodiern, etc.

Les compartiments de la voûte sont ornés de peintures

qui doivent dater d'une époque rapprochée de la construction et qui sont encore assez reconnaissables :

1. — Au centre, le buste de Notre-Seigneur portant le globe du monde et bénissant, entouré de nuages.

2. — L'Agneau de l'Apocalypse ouvrant le livre scellé de sept sceaux et portant l'étendard orné d'une croix ; il est entouré d'une auréole rayonnante.

3. — Personnage prenant deux panneaux ; le bas de son corps est revêtu d'une robe longue, dans le haut la tête n'est plus visible, mais on remarque deux ailes qui le font reconnaître pour un ange.

4. — Dans les quatre triangles extrêmes sont les quatre Évangélistes, assis dans des fauteuils et tenant leurs livres ouverts.

Sur le côté du transept Sud s'ouvre une jolie porte en anse de panier, avec nervures et colonnettes à cannelures tordues en spirale, qui soutiennent deux pinacles et une accolade de couronnement. Les angles de ce transept sont appuyés par des contreforts surmontés de clochetons gothiques.

Par ailleurs, l'extérieur de l'église n'offre rien de particulier, si ce n'est la date de 1720 qui se trouve à l'abside et qui indique un travail de restauration. D'autres parties ont été remaniées dans des réparations récentes.

INTÉRIEUR. — Le maître-autel est surmonté d'un baldaquin semi-circulaire supporté par quatre colonnes corinthiennes. A l'entrée du sanctuaire, dans des niches qui garnissent les pans-coupés, sont les statues de Notre-Dame de Brasparts et de saint Tujan, patrons de la paroisse ; ce dernier portant chape, mitre et crosse. Les deux statues sont remarquables par la beauté de leurs draperies, par leur air de grandeur et de noblesse.

Dans le transept Nord est l'autel du Rosaire dont le retable comprend quatre colonnes torsées entourées de

branches de vigne, et qui encadrent un panneau central contenant en sculpture Notre-Dame et l'Enfant-Jésus donnant le Rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne. Tout autour sont les médaillons des quinze mystères. Dans une petite niche formant le fronton est la statue de saint Joseph portant l'Enfant-Jésus. Dans un coin, à peu près dissimulée, est gravée la date de 1668.

L'autel du transept Sud, beaucoup plus simple, est surmonté d'un grand tableau représentant saint Pierre-aux-Liens. Saint Pierre est dans sa prison, un ange lumineux fait tomber ses chaînes et lui rend la liberté, pendant que les trois soldats commis à sa garde sont plongés dans un profond sommeil.

Deux statues de très bon style sont en vénération dans l'église : Notre-Dame-de-Pitié, adossée à la colonne qui avoisine le porche, et saint Roch, du même côté, plus près du chœur.

La chaire à prêcher est décorée de belles sculptures du temps de Louis XIV, et porte à ses angles les statuette des quatre Évangélistes.

Le vitrail qui est près du maître-autel, du côté Nord, est ancien et porte tous les caractères du xvi^e siècle ; il renferme différentes scènes de la Passion, deux des panneaux ont été refaits :

1. — Entrée triomphale à Jérusalem.
2. — Lavement des pieds.
3. — Dernière Cène et institution de l'Eucharistie.
4. — Agonie au jardin des oliviers.
5. — N.-S. devant Caïphe.
6. — Pilate se lave les mains.
7. — N.-S. les yeux bandés, outragé.
8. — Flagellation.
9. — Couronnement d'épines.
10. — Portement de croix.

11. — Crucifiement.

12. — N.-S. déposé de la croix.

13. — (Dans les soufflets) Anges portant les instruments de la Passion.

A la sacristie sont conservés huit tableaux représentant les quatre Évangélistes et les quatre grands Docteurs d'Occident. L'un d'eux porte cette inscription :

SIZVNVEZ . 1649 . — LOVARN : PINXIT.

Tout près de l'église, au coin de l'ancien cimetière, est l'ancien ossuaire, percé d'un fenestrage flamboyant. Au bas des rampants des pignons, on voit :

1. — Un squelette représentant la Mort, *an Ankou*, tenant un javelot avec une inscription rongée et illisible, peut-être : *Je vous tue tous*, comme à la Roche-Maurice.

2. — Un ange sonnant de la trompette, avec cette inscription : *Réveillez-vous*.

3 et 4. — Deux autres anges avec inscriptions frustes.

Au côté Nord de l'église, est une vieille croix de cimetière portant cette date :

O : LE : BRAS : 1640 : M . O . C . CVRE

CALVAIRE. — Au côté Midi, non loin du porche est un calvaire à base carrée, offrant quelques rapports avec celui de Mellac. Le Christ en croix est accosté de deux anges qui recueillent dans des calices le précieux sang coulant des plaies de ses mains et de son côté. Les deux larrons ont disparu, mais les fûts de leurs croix sont toujours debout.

A mi-hauteur de la croix principale sont trois cariatides portant des écussons et formant culs-de-lampe pour des statuette qui n'existent plus. Au-dessous, adossé au fût, est un saint Michel très maigre, qui plonge son épée dans la gueule de Lucifer. Plus bas encore, contre le massif de la base, Notre-Dame-de-Pitié accompagnée de deux

des Saintes Femmes. Sur la face est un autel en pierre, et sur les côtés, deux bénitiers.

M. de Villiers du Terrage a publié, dans le tome XXII, page 320 du *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, le marché conclu en 1543 pour la confection du vitrail de la maîtresse-vitre (E. 5). En voici la teneur :

« Le vingt cinq jour de Novembre l'an mil cinq cents quarante et troys, nobles hommes Charles de la Marche, Sr du dit lieu, et de Bodriec, d'une part, et Giles le Sodec, peintre et vitrier de Quimper-Corentin d'autre part, lesquels et chacun d'eulx ont fait marché et accord ensemble et par forme que le dit le Sodec a promis et doit faire et construire une vitre en l'église paroichiale de Braspers, devers le midy, en laquelle y aura mys et peint les douze apostles tenant chacun un rollet contenant les articles du *Credo* et aussy y sera le nom de chacun apostle, avecques en haut d'icelle dite vitre les armes du dit Sr de Bodriec.

« Est le dit marché fait pour le prix et somme de soixante livres monnaie et deux écus d'or a le souleill, en oultre d'être payé par le dit Sr de Bodriec au dit le Sodec acceptant, scavoir : la moitié à la foare de St Corentin prochain venant et l'autre moitié au prochain samedi de la Chandeleur prochaine d'illecques ensuivant et oultre ce que sera le bon plaisir du dit Sr bailleur ordonner audit le Sodec après l'accomplissement de la dite vitre, laquelle vitre ledit le Sodec trouvera preste dedans la fête de Notre-Dame en my mars prochain venant. Gréé et juré par la court du Fou o toute renonciation, liaison, serment, soubmission et prorogation de juridiction, condamnation, etc., en maire forme de contrat et sauff forme en la maison de Alain Heart l'un des notaires et tabellions y souscrits les jours an que dessus.

« HEART. »

En 1684 (G. 4), Olivier Cozvas, François Deniel et le Meur, du village de Pentraon, reconnaissent que les détenteurs du dit village « sont de temps immémorial obligés de payer fondation à l'église en acquit de la seigneurie du Squiriou, qui se payait par froment à chaque fête de M. St Tujean, en considération de la permission accordée au sieur du Squiriou d'élever une tombe en la dite église de Braspars, du côté de l'Évangile, appelée tombe du Squiriou, sur laquelle on fait annuellement un office la nuit de Noël ».

En 1726, cette tombe fut déplacée comme on peut le constater par la délibération suivante du général assemblé en la chapelle de Sainte-Barbe.

« Ce jour de dimanche 11^e Aout 1726, à l'issue de la grande messe célébrée par M^{re} Jacques Botterel, recteur de Brasparts, après l'assignation pronalement donnée aux délibérateurs de la dite paroisse de s'assembler en la chapelle de St^e Barbe lieu ordinaire des dites assemblées..... Jan le Bihan, du lieu de Runavoalch et Christophe le Belech, du lieu de Penhoet-bihan, principaux marguilliers, en présence du dit Recteur etc., des dits délibérants, ont représenté que M^{re} François-Louis de la Marche, S^{sr} de Kerfort, du Squiriou, Penlehen etc., outre les prééminences qu'il a dans la dite église paroissiale, aurait surtout une tombe élevée d'un pied 1/2 qui se trouve dans l'emplacement du chœur du côté de l'Évangile, telle qu'elle se voit actuellement, étant armoyée à chacun côté des armes de la seigneurie du Squiriou, avec une figure d'homme sur le haut de la dite tombe en relief ; qu'il est à la connaissance de toute la paroisse que devant l'ouvrage qu'on a fait dans la dite église, la dite tombe joignait le balustre du côté de l'Évangile et qu'aujourd'hui il serait de la décence et avantage pour l'exercice de l'office divin qu'il y eût une place propre pour faire un chœur et un passage

libre pour approcher de la table de communion, qu'il est de l'avantage de tous les paroissiens de supplier le dit S^r du Squiriou de vouloir bien consentir que la dite tombe soit remuée et replacée dans un autre endroit. Le S^r Recteur a représenté à la dite assemblée que le dit S^r du Squiriou par grâce et par bienveillance voulait bien consentir que la dite tombe serait transportée au bout de l'autel du rosaire, du côté de l'Évangile, par ce qu'on placera une pierre armoyée des armes de la seigneurie du Squiriou au niveau du pavé en la place que tenait la dite tombe devant le nouveau bâtiment. »

Cette tombe dut subir un troisième déplacement, car le 3 Avril 1755, François Quiniou, principal marguillier..., « présente billet du 27 Novembre 1754, signé François-Louis de la Marche, portant consentement pour l'ornement du temple, que la tombe du Squiriou soit déplacée pour la mettre dans le coin de la chapelle du rosaire, costière du Nord, et son banc placé de ce côté au haut vis-à-vis du sixième pilier ».

EXTRAIT DES COMPTES (1)

1648. — Construction de la sacristie.

« Payé à un maître vitrier pour être venu de Saint-Pol s'entendre avec les paroissiens pour mettre la vitre de Notre-Dame en sa place, 40 sols. »

Cette année, la fabrique de Brasparts fit marché avec le Chapitre de Cornouaille pour acheter les vieilles orgues de la cathédrale, qui dut à cette époque être pourvue d'un nouvel instrument. Le compte de Brasparts porte, en effet :

(1) R. G. 109.

« Payé à Olivier Le Page, charpentier, pour avoir fait le jubé des orgres, 47 livres.

« Pour les orgres, payé à Messieurs du Chapitre de Quimper, 300 livres.

« Payé à L'anglais (1) maître organiste, pour monter et démonter les dites orgres, 63 livres.

« Payé en trois chevaux pour rendre le dit orgre à Brasparts, 4 livres.

« Payé pour nourriture du dit organiste et de son fils pendant qu'ils furent à le placer, 13 livres. »

En 1652, il est question d'un organiste attitré qui reçoit pour sa dernière année 30 livres, et d'un organiste que l'on fait venir d'Audierne pour la mi-Août.

Le même compte porte en dépense :

« Pour le vin de la communion à Pâques, 18 livres.

« Pour le pain de la communion à Pâques, 24 sous. »

L'inventaire que possède le compte de 1699, note dans le trésor de l'église :

Cinq calices d'argent, dont deux dorés.

Deux grandes croix d'argent et trois devants d'autels (ou *antependium*), pour les autels de Sainte-Anne, de Sainte-Marguerite et de Notre-Dame de Pitié.

En 1700, le compte porte des dépenses extraordinaires pour la décoration de l'église, probablement à cause de l'indulgence du grand jubilé.

« Deux pièces de toile pour chaque pilier avec leurs rubans dont il y a six touffes, trois pour chacun, de diverses couleurs, avec deux rubans rouges pour les nouer au bas. »

« Payé au peintre pour avoir fait des cartouches et écrit des sentences dans les cartouches, 6 livres. »

(1) L'anglais dont il est ici question devait être le S^r Robert Dallam (voir Le Men, *Monographie*, page 327).

Lors de la visite de 1782, il est dit que la fabrique possède trois beaux orceaux en argent pour conserver les saintes huiles.

En 1763, la grande cloche fut refondue.

« Je soussigné, Jacques Lapaire, demeurant en la ville de Châteauneuf, aurait reçu de Missire Jean-François Mogy, recteur de Brasparts, la somme de 121 livres 10 sols pour le métal que j'ai fourni pour la fondure d'une grande cloche de la dite paroisse, dont quittance à Brasparts le 21 Mars 1763. Jacques Lapaire » (G. 3).

PRINCIPALES FONDATIONS

Hervé Salomon ou Salaun, prêtre mort en 1511, fonde une chapellenie en l'honneur de la Vierge, en l'église de Brasparts.

1623. Olivier le Goff, curé, donne pour faire prier Dieu pour lui 40 sols de rente *mediatim* entre les fabriques et messieurs les prêtres, sur le lieu de Kerrarun, en Lannédern.

1652. Érection de la confrérie du Rosaire. Le registre 113, série G. des Archives départementales conserve le nom de tous les confrères depuis 1653 jusqu'en 1679.

1656. Guillaume Labous, prêtre, fonde 32 sous de rente pour les prêtres et pour l'église.

1657. Alain Telant, prêtre, fonde 40 sols de rente pour les prêtres, et 7 livres de rente entre les trois fabriques de Saint-Tujean, Notre-Dame et le Rosaire.

1662. Philippe de Kerret et dame Julienne du Boisguehenneuc, Sr et dame du Quillien, donnaient 10 livres de rente sur le village de la Motte, dont 8 livres à MM. les prêtres, 30 sols à la fabrique et 10 sols au sacriste.

En 1663, Mathieu Larrer, recteur, « en sa maison de Chateaunoir qu'il a fait nouvellement bâtir, fonde une

chapellenie ou collège de trois chapelains et d'un doyen, desservie dans l'église paroissiale. Le premier doyen fut Olivier du Louet, Sr de la Rive, archidiacre et chanoine de Cornouaille ». Cette chapellenie, dont le recteur était d'ordinaire doyen et les prêtres de la paroisse chapelains, a subsisté jusqu'à la Révolution sous le nom de « chapellenie de Chateaunoir » (G. 342).

Le 23 Mai 1667, Jérôme Mogarec et Catherine Boulouart donnent de rente : 3 livres aux prêtres, 3 livres à la fabrice et 5 sols au sonneur de cloche, sur le village de Gars-Spern.

Par contrat du 7 Août 1674, M. Hiérôme Paillart, recteur de Ploaré, lègue « aux fabriques de Saint-Tujan et de N.-D. de Brasparts 15 livres de rente, dont 8 livres aux prêtres, pour quatre obits et 7 livres au profit des dites fabriques, y affectant tous ses droits patrimoniaux en Braspartz » (G. 3).

Le 7 Novembre 1672, Mathieu Larrer, recteur, fondateur de la chapellenie de Chateaunoir, donne encore à la fabrice du Saint-Sacrement 21 livres de rente sur ses droits au village de Kerlidec, en Pleyben (G. 3).

1680. Nicolas de la Villeneuve, écuyer, Sr de Penpoulou, donne 18 livres de rente sur des maison et courtil au bourg de Brasparts (G. 3).

1681. Philippe Coloigner, Sr de la Hautaye, donne « 15 livres de rente sur la maison noble du Ty-Bras lès le bourg ».

Nous donnons, pour terminer, l'acte testamentaire de Constance le Mével, daté du 27 Avril 1691.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. A comparu devant nous notaire en la Cour royale de Châteaulin, ce jour 27^e Avril, après midy, l'an 1691, honorable femme Constance le Mével, veuve de feu Hervé Henry, étant au lit malade au village de Lesquelen, paroisse de Brasparts,

saine toutefois d'entendement et de volonté, considérante qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ni rien plus incertain que l'heure d'icelle et voulant disposer de ses affaires tant pour le salut de son âme qu'autrement avant se voir réduite aux extrémités, elle a fait et fait par ceste son testament en la forme qui ensuit.

« 1^o Recommande son âme à Dieu, à la Bienheureuse Vierge, à son bon ange et à tous les Saints et Saintes du paradis et souhaite que son corps soit inhumé en l'église paroissiale de Brasparts ; de plus, elle veut qu'on baille par an au fabrique du Saint-Sacrement 4 livres 10 sols en forme de fondation à perpétuité pour aider à entretenement d'huile dans la lampe devant le Saint-Sacrement et le reste, qui est 30 livres, seront distribués à MM. les prêtres de la paroisse pour la célébration de l'office du sacre qu'ils feront aussi par an à perpétuité à chacun samedi immédiatement après la fête du S. Sacrement pour le repos de l'âme de la dite Mével, parents et bienfaiteurs. (Cette rente hypothéquée sur Parc an Prat Iselaff, dépendant de Lesquelen.)

« Outre, elle entend qu'on celebre l'office de huitaine avec les nocturnes des morts et messe de *requiem* dans la dite église après son décès.

« De plus, elle supplie MM. les pretres de la dite paroisse de celebrer un office et nocturnes avec messe de *requiem* après son décès journellement durant un an entier. A laquelle fin elle a légué la somme de 90 livres qu'elle ordonne à ses héritiers de payer sur le plus clair de ses biens meubles.

« Item à la fabrice du S. Sacrement, 30 sols et 10 livres 10 sols *tierciatim* entre les trois autres fabriques de l'église paroichiale de Brasparts.

« 3 livres à la chapelle de la Croix.

« A S^{te} Barbe, 15 sols.

« A S^t Sébastien, 15 sols.

« A S^t Michel Cronom, 30 sols.

« Au fabrique de S^t Edern et au fabrique du Rosaire du dit Lanédern, chacun 15 sols.

« A la Fabrice de S^{te} Genevieve à Loqueffret, 9 livres.

« A la Fabrice du Rosaire au dit lieu, 3 livres.

« A N.-D. de Brennilis, 30 sols.

« A Rumengol, 30 sols.

« Le Roudouallec, 3 livres.

« A S^t Yves, à Huelgoat, 30 sols.

« A N.-D. des Cieux, 30 sols.

« A la Congrégation ou frérie du tiers ordre à Huelgoat, 6 livres, dont M^{re} Jaffré, pretre, sera distributeur.

« Veut de plus et ordonne qu'on distribue incontinent après son décès 50 aulnes de grosse toile entre les pauvres honteux et nécessiteux. »

CHAPELLES DE LA PAROISSE

1^o Saint-Michel.

Cette chapelle fut fondée par le S^r de Kermabon, en 1672, sous le titre de S^t Michel de la Motte Cronon. Le registre 115, série G, des Archives départementales nous conserve le compte fait par la fabrique à l'occasion de la construction de l'édifice ; nous y relevons les articles suivants :

« Payé à un M^e architecte et arpenteur pour prendre le dessin de la construction de la dite chapelle, 40 sols.

« En bois pour faire l'oratoire, 28^l 3^s 6^d.

« En paille, 55 sols.

« Payé pour 100 copies de la bulle de S^t Michel, 5 livres.

« Pour le brevet des indulgences en Cour de Rome, 13^l 10^s.

« Au notaire pour le rapport des miracles, 16 sols.

« Payé à un homme pour aller avertir le seigneur fondateur de la dite chapelle de se trouver sur les lieux avant l'édification de la chapelle, 20 sous.

« Pour faire des billets pour publier la dédicace de la dite chapelle, 30 sols. »

En 1673, la chapelle était terminée, mais le compte que nous venons de citer, dressé avant même la construction de la chapelle, nous permet de penser que saint Michel était déjà honoré en ce lieu et manifestait sa protection par des faveurs assez sensibles pour nécessiter les formalités d'une enquête juridique et l'obtention d'indulgences de Rome pour les pèlerins. Le fondateur, le Sr de Kermabon, était S^{er} de Roudoumeur, dans la paroisse de Plonévez-du-Faou, et portait pour armes, d'après M. de Courcy, *écartelé au 1 et 4 d'or a 3 fasces d'azur, alias chargées de 8 étoiles d'or 3.3.2, qui est Kermabon et au 2 et 3 fretté d'or et de sable, qui est Guenguizou de Kerprigent.*

La chapelle du mont Saint-Michel, située sur le point le plus élevé des montagnes d'Aretz, 391 mètres, domine un pays à peu près désert, car à ses pieds s'étendent à perte de vue des marais immenses de tourbes qu'on a essayé d'exploiter dans ces derniers temps sans grand résultat. Cette position de la chapelle l'expose à toutes les intempéries de l'air, et nécessite des réparations incessantes ; aussi tomba-t-elle en ruine pendant la période révolutionnaire.

En 1806, le Recteur constate avec tristesse que la chapelle Saint-Michel est toujours en grande dévotion, mais en ruine, il n'y a plus que des pierres, que l'on songe à utiliser pour réparer les autres chapelles moins éprouvées ; mais la piété des paroissiens pour cet oratoire

vénéré, au lieu d'en disperser les restes préféra les restaurer et, vers 1817, M. Abgrall, recteur de Brasparts, commença les démarches pour mener ce projet à bonne fin ; mais ayant été nommé curé de Pleyben sur les entre-faites, la municipalité de Brasparts elle-même s'adressa à Monseigneur pour obtenir l'autorisation de relever de ses ruines l'oratoire du mont Saint-Michel. Cette lettre est trop à l'honneur des habitants de Brasparts pour que nous ne la citions pas intégralement.

« Brasparts, le 23 Mai 1820.

« MONSEIGNEUR,

« Il y a environ deux ou trois ans que mon prédécesseur parla à M. Abgrall, alors demeurant à Brasparts, du rétablissement de la chapelle Saint-Michel, en grande vénération dans cette commune et dans les communes voisines. M. Abgrall dut vous écrire dans le temps, pour obtenir de vous l'autorisation de rétablir cette chapelle ; votre réponse dut être favorable aux vœux des habitants, autant toute fois que les temps deviendraient meilleurs qu'ils n'étaient alors.

« Le désir de voir rétablir cette chapelle n'ayant fait qu'augmenter depuis, mon Conseil, animé du même zèle, se réunit dans le mois de Novembre dernier, pour demander à M. le Préfet l'autorisation de faire une quête dans la commune pour cet objet et d'appeler à notre secours les communes voisines qui voudraient volontairement contribuer à cette réédification. M. le Préfet, après avoir pris l'avis des différentes communes, nous accorda notre demande sur l'avis de M. le Sous-Préfet du 25 Mars dernier. Mon Conseil voulant profiter de la bonne volonté du public, prit de suite ses mesures pour faire faire partout les quêtes autorisées, il s'est aussi mis en mesure de rele-

ver la chapelle et a fixé l'adjudication de la maçonnerie à dimanche prochain 28 du courant.

« Je dois vous observer que toutes ces opérations se sont faites sans l'intervention de notre respectable pasteur qui était à la mission de Crozon pendant que nous nous occupions de ce travail. Aussitôt son retour, je me suis empressé de lui faire part de tout ce que nous avions déjà fait ; il m'a observé que nous avions omis de vous demander votre autorisation, sans laquelle la chapelle que nous allions construire ne serait qu'un édifice comme un autre.

« C'est pour réparer cette erreur, que j'ai l'honneur, au nom de mes administrés, au nom de toutes les âmes charitables qui voudront contribuer à la réédification de la chapelle Saint-Michel, de prier Sa Grandeur de vouloir bien nous accorder l'autorisation de rétablir cet édifice en chapelle de dévotion avec tous les privilèges qu'il lui plaira y attacher.

« J'ai l'honneur d'être de Sa Grandeur le plus respectueux et le plus dévoué serviteur.

« LE GUILLOU, *maire.* »

Au mois de Juillet de l'année suivante, M. Le Bléas, recteur, demandait à Monseigneur l'autorisation de bénir la chapelle Saint-Michel relevée de ses ruines. La dépense n'avait pas excédé 2,554 francs.

En 1836, lorsque l'ancienne trêve de Saint-Rivoal fut érigée en paroisse, il fut absolument spécifié que la chapelle Saint-Michel qui, par sa situation, semblait appartenir à Saint-Rivoal, demeurerait attachée à Brasparts, et c'est vers cette époque, 1835, que les paroissiens de Brasparts élevèrent autour de la chapelle, pour la protéger contre le vent, ces sortes de remparts de pierres amonce-

lées qu'on y voit encore aujourd'hui. Quant à la petite maison qui sert d'abri près de la chapelle, elle fut élevée en 1842 par les soins de M. Léon, recteur. Les dernières restaurations de la chapelle ont été exécutées par les soins de M. Duclos, recteur, sous la direction de M. l'abbé Abgrall, et grâce à la généreuse initiative de M^{sr} Lamarque, en 1892.

« Le pardon se célèbre à deux époques : le dimanche qui suit le 8 Mai, et le dernier dimanche d'Août. On s'y rend en pèlerinage des paroisses circonvoisines. Saint Michel est particulièrement invoqué pour obtenir du beau temps pendant la récolte ; on le prie aussi pour les malades ; on voit assez souvent les pèlerins faire le tour de la chapelle à l'intérieur, nu-pieds.

2^o Saint-Caduan.

Ancienne chapelle, maintenant en ruines, dont les Archives départementales possèdent les comptes pour les années 1660-1694 (G. 193 et rég. G. 118). En 1809, les murs étaient encore debout et soutenaient la moitié de la toiture ; mais depuis le Concordat, elle ne fut jamais rendue au culte. Les ruines et l'enclos appartiennent à la fabrique.

En 1681, les paroissiens de Brasparts reconnaissaient le S^r du Parc comme fondateur de la chapelle (1).

Saint-Caduan ou Cadoan (2), était né en petite Bretagne vers 403, d'Enée Ledovige et de Blanche Teirbron. Prêtre, il passa au pays de Galles à la suite de saint Germain d'Auxerre, fut abbé d'Euli, dans l'île de Bordsey, et mourut au commencement du vi^e siècle, ayant près de 100 ans.

On lui donne le titre de martyr à cause des dangers qu'il

(1) *Bulletin Arch.*, II, p. 108.

(2) Garaby, p. 559-534.

courut et des peines qu'il souffrit pour combattre l'hérésie des Pélagiens. Les Gallois l'honorent comme patron des guerriers.

Sa fête se célèbre le premier dimanche de Septembre.

D'après M. Le Men, dans sa notice sur sainte Guen Teirbron et saint Cadvan (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, année 1875, p. 104), saint Cadvan pourrait être identifié avec saint Vénec ou Guenoc, frère de saint Guénolé et de saint Jacut, mais le Rév. Baring-Gould, d'accord avec Garaby, dit que ce saint naquit d'un premier mariage de sainte Guen avec Æcneas Llydewig, et que Guethenoc, Guénolé et Jacut naquirent d'un second mariage avec Fragan.

3^e Sainte-Barbe.

Cette chapelle, située au bourg même, devait être très ancienne, car dans une déclaration de 1681 (1), les marguilliers de Brasparts « advouent qu'il y a au bourg une chapelle de Sainte-Barbe contre laquelle il y a une maisonnette y annexée de temps immémorial ».

Les Archives départementales (Reg. G. 111, 112 et G. 93) possèdent les comptes de cette chapelle de 1646 à 1659, de 1664 à 1672 et de 1678.

Cette chapelle, qui était le lieu ordinaire des assemblées du général et du corps politique de la paroisse, fut reconstruite en 1692. Sur les observations du fabrique de Sainte-Barbe, qui remontrait (2) « que ses prédécesseurs fabriques ayant commencé à faire reconstruire la dite chapelle, ils ont abandonné la dite construction, le maçonage presque fini et la charpente prête; il demandait en

(1) G. 3.

(2) Ibid.

conséquence pour activer l'œuvre d'emprunter l'argent nécessaire aux fabriques des autres chapelles, ce qui lui fut accordé. Sur les murailles, on lit les deux dates de 1691 et 1769.

La balustrade en bois porte cette inscription :

OLIVIER : SIZVN : FABRICQVE : PIERRE : PICHON :
FABRICQVE : 1649

Pendant la Révolution, cette chapelle servit de caserne, et au Concordat fut réclamée par le Recteur pour y faire le catéchisme aux enfants. Ce ne fut qu'en 1827, que M. le recteur, l'abbé Mérier, demanda à Monseigneur l'autorisation de la bénir et de la réparer, car, écrivait-il le 8 Mai, « le peuple me témoigne l'ardent désir de voir cette chapelle rétablie et il contribuera, j'en suis sûr, à son ornementation ».

« Outre la statue de sainte Barbe, on y voit celles de la Vierge et de saint André.

« Le pardon a lieu le dimanche qui suit le 4 Décembre; les paroissiens seuls y prennent part; on prie la Sainte pour être préservé de la foudre, et aussi pour qu'elle préserve le blé noir, les éclairs nuisant beaucoup, dit-on, à la floraison de ce blé. De fait, on apporte beaucoup de blé noir en offrande à sainte Barbe » (1).

Au bout de la chapelle est l'ancienne Maison de Ville, portant cette inscription : H. BERNARD : F. 1697

4^e Saint-Sébastien.

A quatre kilomètres du bourg. Les Archives départementales possèdent (G. 193) les comptes de 1663 à 1698.

Le Sr du Doulven en était le fondateur (G. 3).

(1) Note de M. Duclos, recteur.

M. Duclos, recteur, nous apprend que la chapelle est voisine du manoir de Squiriou, duquel elle pouvait autrefois dépendre.

Il y a deux pardons dans cette chapelle : le dernier dimanche de Juillet et le premier dimanche de Septembre ; quand le temps est beau, il y a beaucoup de monde.

Saint Sébastien est particulièrement invoqué pour les malades qui se trouvent dans un état à peu près désespéré, afin qu'ils guérissent ou soient délivrés par une heureuse mort. On fait à cet effet une sorte de neuvaine en cette forme originale : neuf personnes se rendent en même temps à la chapelle ; pendant le trajet on ne doit pas causer, on récite le chapelet ; arrivées à la chapelle, ces personnes commencent le rosaire et continuent en faisant le tour de la chapelle pour terminer le troisième chapelet dans la chapelle même ; la neuvaine est ainsi terminée. Souvent quand le malade a une agonie qui se prolonge, on s'entend pour promettre à saint Sébastien une neuvaine de ce genre si le malade ne tarde pas à être délivré, promesse qui s'accomplit après la mort du patient.

La chapelle renferme trois autels, mais il n'y a que le maître-autel qui serve ; les deux autres consistent en une maçonnerie recouverte d'une pierre ; on n'y dit pas la messe.

5^o Sainte-Anne.

Chapelle du manoir de Penhelen, ayant appartenu aux Kersaingilly et aux de la Marche.

« Le 1^{er} jour d'Octobre 1681, M^{re} Louis René de la Marche, chevalier S^r du dit lieu, Kerfors, Le Squiriou, Penhelen, étant à présent en son manoir de Penhelen, paroisse de Brasparts, héritier M^{re} Jan de la Marche, son frère aîné, lequel, pour la gloire de Dieu, le repos des fidèles trépa-

sés, seconder les bonnes intentions de feu écuyer Jacques de Kersaintgilly, en son vivant S^r du Squiriou, son oncle, afin d'assurer la continuation des six messes par lui ordonnées dites en la chapelle de S^{te} Anne, estant dans l'enclos du manoir de Penhelen, par son testament du 17 Novembre 1643 » augmente la fondation (G. 4).

6^o La Croix.

Une note du Recteur de Brasparts sur l'état de ses chapelles en 1809, après avoir cité la chapelle de la Croix entre Loqueffret et Brasparts, ajoute : « Cette chapelle a fait beaucoup de bruit, comme si la chose en valait la peine ». Il faut pourtant avouer que la chose avait une certaine importance, puisque l'affaire, après bien des contestations de part et d'autre, n'eut une solution définitive qu'en 1843, en vertu d'une intervention du ministère des cultes.

Cette chapelle avait, en effet, une situation singulière, elle était mitoyenne, de temps immémorial, dit le Recteur en 1806, entre Brasparts et Loqueffret ; et de tout temps, ajoute-t-il, le pardon se faisait alternativement par les Recteurs de Brasparts et de Loqueffret. Avant la Révolution, fait remarquer M. Mérier, recteur de Brasparts, en 1828, « la chapelle de la Croix se trouvait sur les confins des deux paroisses, et elle ne se trouve actuellement en Loqueffret que par le fait de Messieurs du cadastre ». Mais le Recteur démontre que, depuis 1739 jusqu'à la Révolution, plusieurs des fabriques de cette chapelle étaient des paroissiens de Brasparts.

Les contestations ne semblent, du reste, dater que de la nouvelle circonscription des paroisses. Le Recteur de Loqueffret, profitant de ce que la chapelle était de fait sur

sa paroisse, voulut en contester la mitoyenneté avec Brasparts, et avoir le droit exclusif d'y faire les deux pardons qui avaient lieu en Mai et en Septembre. Le Recteur de Brasparts, M. Le Cann, pour prévenir tout conflit au pardon du 4 Mai 1806, écrivit en ces termes à son confrère de Loqueffret :

« Vous ne devez pas trouver mauvais que nous fassions cette année le pardon de la Croix ; c'est un droit qui nous est acquis, vous le savez, depuis longtemps, nous nous croyons fondés à en user comme cy devant malgré la grande contestation y relative, jusqu'à ce qu'il soit statué autrement par qui de droit. En conséquence de ce, je vous prie d'annoncer à vos brebis que nous leur procurerons la grand'messe à la dite chapelle le 4 Mai prochain, pour ne rien innover. Nous vous y verrons avec plaisir si vous voulez vous donner la peine de vous y trouver. J'ose me flatter qu'en remplissant le devoir que cet ancien usage m'impose de la part des miens je n'encourrai pas la disgrâce des vôtres. »

Cependant, le Recteur de Loqueffret continuait, de son côté, à annoncer son pardon à la chapelle de la Croix, et le Recteur de Brasparts envoyait un exprès à Monseigneur pour lui demander le parti à prendre pour n'occasionner aucun trouble. Nous ne possédons pas la réponse à cette difficulté, mais tout porte à croire que la mitoyenneté fut maintenue et que chacune des paroisses put y célébrer alternativement l'un des deux pardons ; c'est ce qui résulte d'une lettre de M. Mérier, recteur de Brasparts, datée du 3 Septembre 1825, qui semble même ignorer le fait de la contestation soulevée en 1806 :

« J'ai eu l'honneur, Monseigneur, de manifester vos intentions à M. le Recteur de Loqueffret touchant la chapelle mitoyenne de la Croix ; il ne veut pas s'y conformer. A ma connaissance, jamais personne n'a osé douter de la

mitoyenneté de cette chapelle qui se trouve absolument sur les confins des deux paroisses. M. Cren nous la conteste aujourd'hui, mais il m'a été facile de lui démontrer que cette chapelle était mitoyenne, par une délibération tenue en 1775 ; je le prouve encore par les cahiers des comptes de notre église jusqu'à la tourmente révolutionnaire, sans interruption. Outre, de temps immémorial, il a été toujours d'usage de nommer tous les ans un fabrique quêteur de Brasparts à cette chapelle, et les Recteurs des deux différentes paroisses ont toujours fait à l'alternative les deux pardons qui se font dans cette chapelle ; ils partageaient de moitié les recettes et les dépenses ; tout cela est à la connaissance publique depuis 1800 ; le même usage s'est maintenu sans réclamation jusqu'aujourd'hui, et dernièrement encore, il a plu à Votre Grandeur de confirmer la décision de vos prédécesseurs en m'autorisant à faire le pardon de Septembre. M. Cren, après toutes ces preuves convaincantes, persiste dans son sentiment... »

M^{sr} de Poulpiquet confirma, en effet, la règle pour célébrer les pardons à l'alternative, et l'affaire semblait terminée lorsqu'en 1833, le Recteur de Brasparts ayant fait couper un arbre sur le placître de la chapelle de la Croix pour en réparer la sacristie, la municipalité de Loqueffret adressa une plainte à la Préfecture ; une correspondance s'ensuivit entre M. le Préfet et Monseigneur. Enfin, le ministère ayant été saisi de la question, déclara, le 10 Juin 1843, « que les édifices religieux dont le domaine s'était saisi et qui se trouvaient disponibles ont été rendus aux fabriques des églises conservées dans la *circonscription desquelles ces biens étaient situés* », et que, dès lors, « la chapelle de la Croix appartient à la fabrique de Loqueffret, qui a seule le droit d'en jouir » ; « quant aux anciens titres invoqués par la fabrique de Brasparts, ils se sont

trouvés éteints par les effets de la main mise nationale ».

Ainsi fut terminé le différend à la satisfaction sans doute des deux partis, car dès 1825, le Recteur de Brasparts écrivait à M. Michel, secrétaire de l'Évêché : « Je te prie de dire à Monseigneur que mon plus ardent désir est de voir cette chapelle attachée à une paroisse quelconque pour éviter les différends ; si Monseigneur veut bien attacher cette chapelle à Locqueffret, je serai bien content ».

La chapelle de La Croix avait été fondée par les Srs de Baudriec (1).

FAITS DIVERS

1^o Tirage au sort.

« Le 31 Juillet 1701, réunion en la chapelle Sainte-Barbe (lieu ordinaire des séances). A été délibéré, qu'attendu que le nommé Jacob le Paoule, premier nommé des trois soldats, sur lesquels le sort est tombé (à l'endroit de la dernière convocation faite de la jeunesse de la paroisse en la ville du Faou), a voulu donner à croire être détenu de maladie depuis que le sort lui est tombé, s'étant même fait administrer les S^{ts} Sacrements (communion et extrême onction), quoique par bruit commun et relation de la plupart des habitants et de ses plus proches voisins, on dit que sa prétendue maladie est simulée et feinte, sera visité de jour et d'heure à autre, à la diligence et frais de son père et autres proches, par médecin ou chirurgien non suspect, ce qu'il sera tenu de faire tous les 24 heures, au défaut son dit père sera appréhendé au corps. »

Le 8 Septembre, à une autre réunion, la fraude et feintise est constatée (R. G. 119, registre des délibérations).

(1) Aveu, 1690. G. 3.

2^o L'assistance publique à Brasparts à la fin du XVIII^e siècle.

Le 13 Août 1782, M. Pasco, recteur de Pluvigner, près Auray, écrivait au Secrétaire de l'Évêché de Quimper :

« Je me trouve dans le cas de proposer à Mgr l'Évêque de Quimper une somme de 900 livres à placer sur le clergé pour les pauvres de la paroisse de Brasparts ; vous m'obligerez sensiblement et les particuliers de ma paroisse au nom desquels je vous écris, en me répondant si Sa Grandeur accepte la proposition. On désire que Sa Grandeur daigne se réserver le droit de veiller à la distribution de cet argent. »

Le 24 Août, le Recteur de Pluvigner écrivait de nouveau : « Les particuliers au nom desquels j'ai eu dernièrement l'honneur de vous écrire, ont cru devoir ajouter 300 livres à la somme que je proposais d'abord » (G. 3).

Nous ignorons quels étaient ces particuliers et pour quelle raison ils s'intéressaient aux pauvres de Brasparts ; mais une somme de 1200 livres fut placée sur le clergé de France, et rapportait aux pauvres de Brasparts 60 livres par an qui leur furent versées jusqu'à la Révolution, comme on peut le constater par les reçus encore conservés aux Archives départementales.

3^o Un instituteur laïque, il y a cent ans.

Le Recteur de Brasparts écrivait le 22 Août 1840 :

« Un événement inopiné nous a enlevé en quelques heures, le 18 courant, notre instituteur, M. Marc Le Férec. Il naquit à Plouézoc'h en 1769 ; après avoir terminé ses

études au collège de Saint-Pol, il se destinait au sacerdoce ; mais arriva 89, qui lui fit changer de carrière ; il vint alors à Saint-Thégonnec, où il passa quelques années de sa vie à faire le bien.

« En 1799, voyant les ravages que la Révolution avait faits dans les rangs du clergé, il se dévoua tout entier à l'instruction et vint avec son épouse à Lopérec, où il fonda à ses frais cette école qui a donné à l'Église de Quimper tant de vertueux prêtres, à la société tant de bons citoyens, et à différentes administrations tant de sujets capables.

« M. Le Férec a laissé à Lopérec une réputation d'honneur et de vertu qui ne sera pas oubliée.

« En 1817, M. Le Férec fut nommé maire de Brasparts, mais cette fonction étant incompatible avec celle d'instituteur, il ne tarda pas à y renoncer pour suivre ses premiers goûts. Il ouvrit donc une seconde école à Brasparts, et cette école, comme celle de Lopérec, a fourni plusieurs sujets à l'Église ; elle a donné un successeur au vénéré abbé Péron.

« Mgr Dombideau de Crouzeilles, de si grande mémoire, lui fit une pension en reconnaissance des grands services qu'il rendait au diocèse. Les divers gouvernements qui se sont succédé ont aussi reconnu ses services par des encouragements réitérés. Tous l'ont honoré comme un bon maître, comme un vertueux citoyen, comme un chrétien modeste et exemplaire. Sa mort comme sa vie a été celle du juste, *cæpit facere et docere*, je suis chargé par la famille d'y convier ses parents, ses élèves et ses bienveillans.

« *Le desservant de Brasparts, LÉON.* »

(Le 21 Septembre, service à Brasparts.)

RECTEURS DE BRASPARTS, AVANT LE CONCORDAT

1534. Louis Kerguern, chanoine de Quimper et titulaire de onze autres paroisses.

1561. Alain Jézéquel.

1644. Guillaume Conan.

1650-1673. Mathieu Larrer.

1673-1679. Amice, se démet.

1679-1681. Jean Fenice.

1700. Jean Le Boterff, devient théologal de Dol.

1700-1707. Olivier-Jean Le Mavic.

1707-1717. Jean Pichavant.

1719-1743. Jacques Botherel.

1763-1782. François Maugy.

1782-1771-1802. Guillaume Le Bihan.

PRÊTRES DE BRASPARTS, AVANT LE CONCORDAT

1511. Décès de Hervé Salomon ou Salaun, prêtre, qui fonda une chapellenie en l'honneur de la Vierge en l'église de Brasparts.

1511-1542. Hervé Motreff, prêtre, premier titulaire de la dite chapellenie (G. 342).

1542. Yvon an Goff, lui succède.

1543. Dom Jacques Le Louvard, prêtre exécuteur testamentaire de Dom Germain Braverrec, prêtre (G. 4).

1623. Olivier Le Goff, curé.

1656. Guillaume Labous, prêtre.

1657. Alain Telant, prêtre.

1663. Hervé Sezven, prêtre.

1695. Olivier Jaffrez, Barnabé de la Goublaye, Jean Paige, Jean Le Bour, Anselme-Jean Le Guillou.

1699. Jean Le Joncour, prêtre.

1705-1721. Yves Chulou, demeurant au Leuré.

1721. Joncourt, demeurant à Kernevez.

1721. Louis Riou, demeurant à Nougla.

1721. Hervé Colvigne, demeurant à Tinevez.

1721. René Le Bihan, demeurant à Penanech.

1721. Yves Guillerm, demeurant à Kerlaz.

1764. Le Normant, doyen de Châteaunoir.

1781. Caugant, curé, Jean Kerdrez, Yves Le Page.

BRASPARTS PENDANT LA RÉVOLUTION

La paroisse de Brasparts peut être considérée comme une de celles qui opposèrent le plus de résistance aux prêtres assermentés. Les sieurs Guillou (1) et Chansy (2), curé et vicaire constitutionnels de Brasparts, ne pouvaient même se rendre sans danger du presbytère à l'église pour y dire la messe, témoin le rapport que les sieurs Le Prédour, Cariou et Lesnevel rendaient au District de Châteaulin, le 6 Novembre 1791 (3) :

« En vertu d'ordres à nous donnés hier par la Municipalité de Brasparts, nous nous rendîmes à la porte du bureau municipal, à laquelle nous avons frappé à différentes reprises pendant au moins une heure et demie, sans ouverture. Décidés à dresser procès-verbal d'absence des Officiers municipaux, avons vu paraître le sieur Le Goyat, maire, qui nous a ouvert. Nous lui avons demandé le sujet de notre *veniat*, il nous a répondu qu'il allait nous donner des ordres à l'effet d'escorter le prêtre constitu-

(1) Nommé plus tard curé constitutionnel de Pleyben, il mourut assassiné.

(2) Félix Chansy, né à Gouézec, ordonné par Expilly, mourut vicaire de Crozon le 22 Décembre 1810.

(3) L. 136.

tionnel qui devait dire la messe du matin à sept heures, du presbytère à l'église, et de l'église au presbytère.

« A peine le Maire s'est-il disposé à rédiger cet ordre, qu'il a vu avec nous la porte du bureau assiégée d'un attroupement de peuple émeuté qui ont crié d'une voix unanime qu'ils n'avaient qu'une vie à perdre et qu'ils la sacrifieraient à leur résolution de n'entendre la messe d'un prêtre constitutionnel tel que le sieur Chansy, vicaire nouvellement nommé à Brasparts.

« L'émeute s'est accrue en proportion de la multitude, et bientôt le Maire avec nous s'est vu enclavé au bureau. La population s'est saisie de la clef et nous a laissés enfermés sans quitter néanmoins la porte. Dès ce moment, le péril est devenu évident, notre massacre le talonnait nécessairement de près et, pour éviter une catastrophe, nous nous sommes vus forcés de délibérer. Nous avons prié le Maire de consentir que le sieur Le Page, prêtre non conformiste, eût dit la messe au matin au bourg de Brasparts.

« Pour le prévenir à cette fin, le sieur l'Haranchipy, l'un de nous, est sorti par l'une des fenêtres du bureau, s'est retiré vers le sieur Le Page et l'a accompagné à l'église. Sur l'apparition de ce dernier, le peuple s'est radouci, et pour un temps nous avons vu le calme succéder à l'orage.

« Nous avons profité de ce moment pour demander au Maire un certificat de notre présence au bureau et de notre offre de service, et il nous en a dispensé pour la messe du matin.

« Sur quoi nous nous sommes retirés chez nous, sauf les sieurs Le Prédour et Haranchipy qui ont assisté à la première messe avec M. le Maire et la grande partie des Officiers municipaux.

« Les sieurs Le Bihan, ancien recteur, Favennec et Aufret, prêtres étrangers, ont ensuite messé et à l'issue de

la messe du dernier, finie à dix heures, nous nous sommes de rechef rendus au bureau municipal, à l'effet de prendre de nouveaux ordres pour la conduite du prêtre qui devait célébrer la grand'messe, et, en effet, il nous en donna.

« A dix heures un quart, nous nous sommes retirés pour nous rendre au presbytère prendre le prêtre, lorsque, le long du cimetière et même dans le cimetière, nous avons aperçu plus de deux cents personnes, filles, femmes et hommes, qui ont commencé à nous huer, nous siffler et nous vomir mille injures et fini par faire pleuvoir sur nous une grêle de pierres.

« Ces maltraitements, que nous n'avons pu repousser, n'étant pas munis d'armes, nous ont forcé de gagner nos domiciles respectifs, toujours poursuivis par l'effrénée populace. Elle a si constamment montré son acharnement, qu'elle nous a ce jour privés de la messe et de la liberté de quitter nos foyers.

« Nous devons vous assurer que nous sommes les seuls patriotes du bourg de Brasparts, à un ou deux autres près, de toute la paroisse. Et c'est pourquoi il a plu à la Municipalité de préférer à notre sûreté le plaisir de nous sacrifier à ses amis. Aussi, à dix heures et demie, le bureau municipal était fermé et tous les officiers absents, pour ne pas ordonner de nous porter main-forte. »

Sur ce rapport, le District de Châteaulin sollicita du Département l'envoi d'une force armée à Brasparts, et le 18 Novembre, le Directoire y envoya 100 hommes pour arrêter les deux prêtres réfractaires. La troupe ne rencontra aucune résistance, le curé assermenté célébra la messe devant « deux ou trois individus qui semblaient y être attirés par la curiosité ». Mais elle ne crut pas devoir rechercher les prêtres réfractaires « vu que toute tentative à cet égard eut été inutile tant ces derniers avaient employé de précaution dans leur retraite ».

Le Département mécontent de ces ménagements ordonna à la gendarmerie de Quimper de s'emparer des abbés Le Bihan et Le Page, ci-devant curé et vicaire de Brasparts.

Le procès-verbal suivant nous apprend comment la gendarmerie s'acquitta de sa mission le 23 Novembre :

« Nous, Le Page, Hamelin, Bertrian et autres gendarmes ayant été commandés, le 22 Novembre, de nous saisir de Le Bihan, ci-devant recteur, et du Page, ci-devant curé de la paroisse de Brasparts, nous avons arrivé vers midi et demi auprès du dit bourg où moi, Page, ai commandé trois gendarmes de rester à l'écart du chemin, et que s'ils entendaient un coup de pistolet de venir à notre secours. En arrivant au bourg, je me suis adressé à M. Cariou, homme de loi, qui m'a indiqué la maison du dit Page ; je l'ai prié de venir avec nous, mais m'a répondu que s'il le faisait, il serait assommé. Sans perdre de temps, moi et Bertrian nous sommes entrés dans la demeure du dit Page, et montés dans la chambre, nous avons trouvé le dit Page disant son bréviaire. Je lui ai déclaré l'arrêt de sa personne, puis j'ai dit à Bertrian d'aller chercher les autres.

« Puis, je suis allé chez M. Goyat, maire de la commune, le priant de nous donner un guide pour nous conduire à la demeure du ci-devant Recteur, à quoi il a paru fort embarrassé. Je lui ai dit que s'il ne voulait pas le faire, j'allais rapporter un procès-verbal contre lui. Il a pour lors passé dans sa cuisine, où il a parlé en breton à sa femme et à d'autres, et en retournant dans la salle il m'a dit de lui faire un réquisitoire, ce que j'ai fait sur le champ. Il a ensuite fait chercher le tambour qui est venu, et à qui il a dit de venir avec nous ; celui-ci a répondu qu'il n'avait pas le temps. Pour lors, il nous a donné un petit garçon qui ne parle point français, qui a conduit trois gendarmes à la demeure soi-disant du ci-devant Recteur, qui est éloignée du bourg d'environ une lieue, où rendus, ils ont fait

des perquisitions dans la maison et autres circonvoisines, et ne l'ayant pas trouvé, sont revenus à Brasparts, où est survenu le sieur Chenel, notaire à Brasparts, qui a tenu toutes sortes de propos incendiaires, comme : Si le dit prêtre Le Page voulait aller ou ne le voulait pas, il n'avait qu'à le dire. Avons observé qu'il était ivre. Deux gendarmes gardèrent le sieur Page jusqu'au lendemain, et nous revînmes à Châteaulin. »

Le 25 Novembre, la gendarmerie vint conduire au département le sieur Page, prêtre non assermenté seul pris, qui déclare n'avoir jamais été vicaire à Brasparts (1). Il présente, à cet effet, une attestation du Maire de Brasparts. Sur ce, on le laisse en liberté sur parole dans la ville de Quimper, d'où il ne devra pas sortir.

Survient à l'assemblée du Département le sieur Fénigant, qui se justifie de sa modération dans l'accomplissement de sa mission à Brasparts, disant qu'il a constaté que la cause principale des troubles dans cette paroisse était due principalement à l'inconduite des deux prêtres assermentés.

Le Département n'en proteste pas moins contre son peu d'énergie et maintient le blâme consigné dans le procès-verbal de la séance du 22 Novembre.

Cette expédition ne produisit que fort peu d'effet à Brasparts. Six ou sept mois après, le sieur Taillen, administrateur du Département, pouvait constater que la Constitution et les Constitutionnels étaient loin d'être encore acceptés. Il écrivait au Département, le 2 Juillet 1792 (2) :

« J'ai découvert à Brasparts, un pays perdu par l'aris-

(1) M. Le Page, en effet (L. 133), était doyen d'un collège de chapelains desservant la chapellenie de Châteaunoir, en Brasparts. Il avait pris possession du dit doyenné le 3 Juillet 1775.

(2) L. 89.

tocratie, perdu pour la religion, perdu pour les honnêtes gens, les autels déserts et dévastés, le culte négligé au point qu'on y trouve à peine un répondant au Curé. La Municipalité de Brasparts a voulu me mettre en arrestation à cause que je leur prêche l'obéissance à la loi... »

Le moment devait bientôt arriver où le vaillant recteur, M. Le Bihan, allait être arrêté, après avoir défié pendant longtemps toutes les poursuites. Le 26 Mars 1793 (1), un procès-verbal de gendarmerie rapporte que plusieurs gendarmes du Faou, « sur avis leur donné par deux citoyens qu'il y avait des prêtres réfugiés dans Brasparts, se sont transportés jusqu'au village de Penhoat, y ont fait plusieurs perquisitions, et enfin, dans une grange, ont trouvé un particulier, couché dans un lit clos, qui a déclaré s'appeler Guillaume Le Bihan, ci-devant recteur de Brasparts. L'ayant fait se vêtir des hardes qui étaient auprès du dit lit, ils l'ont conduit chez Yves Omnès, officier municipal, dont la maison est distante de la grange de dix à douze pas. Le dit Officier municipal ayant à leur réquisition fait ouverture d'une armoire, y ont trouvé un rochet, une bourse pour servir à porter le Bon Dieu, et trois fusils. Voulant se saisir des dites armes, Jean Labousse, jeune homme qui se trouvait dans la dite maison, s'y est opposé, et a même arraché une bayonnette d'un des fusilliers qui accompagnaient les dits gendarmes. »

A la suite de cette perquisition, M. Le Bihan, Jean Labousse et Yves Omnès furent conduits sous escorte à Landerneau.

Par cette arrestation de M. Le Bihan, l'Administration pouvait croire la paroisse de Brasparts privée de tout secours religieux, car les premiers prêtres constitutionnels imposés à cette population si chrétienne n'avaient

(1) L. 139.

pu tenir contre la réprobation générale ; aussi, pour ne pas exaspérer les esprits, voulut-on essayer encore de faire accepter un curé constitutionnel. Un sieur Quéménéur fut élu et se présenta, le 5 Mai, pour prendre possession ; mais la Municipalité refusa de l'installer, et le 11 Mai (1), le sieur Fénigant écrivait aux Administrateurs du Département :

« 10 Mai 1793.

« Jacques Le Quemener, vicaire de Saint-Rivoal, a été élu curé de Brasparts, s'est présenté dimanche dernier pour prendre possession. Charles Caugan, de Kerlan, officier municipal, dit que le sort étant tombé sur Quemener, il ne pouvait être curé, et lui avait demandé avant de montrer son congé. »

On arrêta, le 11 Mai 1793, neuf conseillers municipaux de Brasparts, qui avaient refusé d'installer le citoyen Quemener, élu leur curé :

« Considérant que leur but est d'écarter de leur territoire tout prêtre assermenté et qu'ils donnent asile à des prêtres insermentés, conclut qu'ils seront conduits à la maison d'arrêt de Quimper. »

Ces neuf conseillers étaient : Charles Caugant, Guillaume Piriou, Jean Le Borgne, Pierre Chullou, Jérôme Le Coant, Jérôme Le Guillou, Yves Chullou, Olivier Le Meur et Yves Le Goff.

Cette mesure n'intimida pas cette courageuse population, et le 12 Août 1793, en pleine Terreur, une pétition, signée des plus notables de la paroisse, était adressée au Département pour réclamer le libre exercice du culte en faveur de trois de leurs anciens prêtres non assermentés.

(1) L. 16.

Voici les noms des signataires de cette pétition : Favennec, Michel, Le Baut, J. Kerdevez, Bideau, Chenel, Cozic, Le Normand, Mocaër, Le Coant, Omnès, Piriou, Labous, Le Guillou, Labbé, Cariou, Ridou, Le Paige, Lescure, Cogant, Poigt, Le Saux, Ménez, Le Meur, Conan, Le Dantec, Le Roux, Cessou, Le Mével et Yvenat.

Le District de Châteaulin, en adressant cette pétition au Département, y joignait la lettre de recommandation suivante (1) :

« Châteaulin, le 7 Septembre 1793.

« La commune de Brasparts n'a, depuis le commencement de la Révolution, cessé de donner les preuves les plus éclatantes de son incivisme. Travaillée en tous sens par une foule de prêtres réfractaires, elle a constamment favorisé et favorise encore leur retraite. Si l'on en croit le bruit public, elle recèle les nommés Le Page, Le Goff et Favennec.

« En 1791, la Municipalité voyait d'un œil tranquille insulter et lapider le Curé constitutionnel. Une force armée, envoyée par le Département, n'eut qu'un succès éphémère : dès qu'elle eut quitté le territoire de Brasparts, le Curé constitutionnel fut de rechef harcelé et s'est vu forcé d'abandonner ce poste.

« Le 5 Mai dernier, la Municipalité s'opposa à l'installation du nouveau Curé. Du nombre des opposants sont les pétitionnaires Guillaume Piriou et Charles Caugant.

« Le canton de Brasparts est le seul de tout le District qui ne s'est pas réuni pour délibérer sur l'acte constitutionnel.

« Parmi les signataires de la pétition, l'on remarque Yves Omnès, qui donna retraite à l'ancien Curé et fut

(1) Registre de Correspondance du District de Châteaulin.

conduit à Brest avec ce dernier. On remarquera surtout Michel Procureur, qui a la confiance de tout Brasparts. Qui ne le soupçonnerait d'être l'auteur de cette pétition vraiment révolutionnaire ? »

Sur une telle recommandation, la Commission administrative du Finistère prenait, le 14 Septembre 1793, l'arrêté qui suit (1) :

« Vu la pétition de la commune de Brasparts, du 12 Août 1793, tendant à rétablir dans leurs fonctions sacerdotales trois de leurs prêtres réfractaires ;

« Vu la lettre du District de Châteaulin renseignant sur l'incivisme de quelques-uns des signataires ;

« Considérant que ces signataires sont au moins très suspects ;

« Arrête de constituer en état d'arrestation provisoire Yves Le Goff, notable, Yves Omnès, officier municipal, Mathieu Le Coant, Charles Caugant, Guillaume Piriou, Guillaume Gallou, tous membres du Général ;

« Que Jean-Louis Cozic demeurera sous la surveillance immédiate de la Commission administrative ; que Michel Le Baut, juge de paix, Le Paige, notaire, Favennec, secrétaire de la Municipalité, et Jean Le Page, notaire, se rendront à Châteaulin pour y demeurer sous la surveillance du District. »

Plusieurs autres personnes étaient également signalées comme suspectes : Jeanne-Marie Tourmel, jeune fille ménagère des prêtres réfractaires ; Chenel, notaire, pour avoir fait baptiser chez lui son enfant, à la fin d'Août, par Le Page, prêtre réfractaire ; Michel Le Page, officier municipal, pour avoir refusé de suivre ceux qui recherchaient les prêtres réfractaires.

(1) L. 130.

RECTEURS DE BRASPARTS, DEPUIS LE CONCORDAT

1804-1814. François Le Cann, de Pleyben.

1814-1818. Joseph-Marie Abgrall, de Saint-Sauveur.

1818-1822. Jean-Marie Bléas, de Plougourvest.

1822-1823. Jean Richard, de Saint-Coulitz.

1823-1824. Bernard Le Teurnier, de Plougouven.

1824-1829. Claude Mérier, de Plougourvest.

1829-1838. Pierre Grall, de La Feuillée.

1838-1847. Jean-Paul Léon, de Lopérec.

1847-1871. René Tanguy, de Henvic.

1871-1876. Yves Guillauma, de Plouescat.

1876-1885. François-Iltut Le Guen, de Gouesnou.

1885-1894. Victor Duclos.

1894-1898. Jean-Marie Martin, de Saint-Thégonnec.

1898. Nicolas Bourvon.

VICAIRES DE BRASPARTS, DEPUIS LE CONCORDAT

Jean Le Pape, de Brasparts.

Guillaume Charles.

1817-1819. Yves Le Roux, de Plouénan.

1819-1829. Gabriel Le Bars, de Pouldergat.

1829-1834. Gabriel-Auguste de Frolo, de Lanriec.

1834-1836. François-Marie Drogou, de Bohars.

1836-1838. Paul Ccaign, de Plouénan.

1838-1839. Pierre-Marie Le Bars, de Morlaix.

1839-1847. Hervé Combot, de Saint-Pol-de-Léon.

1847-1851. Olivier Le Cann, d'Irvillac.

1851-1852. Alain Postec, de Plouvorn.

1852-1854. Jean Favé, de Ploudaniel.

1854. Yves-Goulven Morvan, de La Forêt-Landerneau.

- 1859. Alain Le Pape, de Lampaul-Guimiliau.
- 1863. Joseph Fleury, du Huelgoat.
- 1867. Joseph Marzin, de Plogoff.
- 1870. Christophe Paugam, de Plougoulm.
- 1872. Désiré Kérézéon, de Brest.
- 1881. Théodore Dagorn, de Saint-Thégonnec.
- 1884. Ernest Foulet, de Brest.
- 1885. Albert Cloastre, de Saint-Pierre-Quilbignon.
- 1887. François Quéinnec, de Ploaré.
- 1888. Pierre Lesvenan, de Plougonvelin.
- 1891. Germain Marchand, de Cléden-Cap-Sizun.
- 1892. Jean Hémon, du Juch.
- 1893. Alfred Labat, de Brest.
- 1894. Jean-Marie Le Pape.
- 1896. Jean-Yves Féroc.

PRÊTRES ORIGINAIRES DE BRASPARTS
DE 1800 A 1900

MM.

- 1. — Le Goff, Yves, ordonné le 15 Mars 1823.
- 2. — Cozic, Jean-Marie, ordonné le 16 Juin 1832.
- 3. — Daniel, Yves, ordonné le 28 Juillet 1833.
- 4. — Daniel, François-Mathieu, ordonné le 29 Mai 1839.
- 5. — Chénel, Pierre-Joseph-Mathieu, ordonné le 18 Décembre 1852.
- 6. — Nézet, Yves, ordonné le 29 Juillet 1855.
- 7. — Colléoc, Yves, ordonné le 13 Août 1865.
- 8. — Dantec, Germain, ordonné le 21 Décembre 1867.
- 9. — Kerdavid, Narcisse-Lucien, ordonné le 19 Décembre 1874.
- 10. — Le Goas, François-Louis, ordonné le 27 Octobre 1878, Père du Saint-Esprit.
- 11. — Pouliquen, Yves-Marie, Franciscain.

12. — Salaün, François, ordonné le 23 Décembre 1899, professeur à Pont-Croix depuis 1899.

MAISONS NOBLES

Lettres de Jean V, données à Vannes, le 8 Août 1427, pour l'anoblissement d'Yvon Tuiczeau.

« Jehan... à toutz... salut.

« Scavoir faisons que nous, cognoissantz par experiance faicte devant nous, la grande force et puissance de corps de nostre subget Yvon Tuiczeau, demerant à Brasperz, et considérant les bons et honorables services que par ce nous peut faire ce temps avenir, veu la bonne volonté qu'il a de y employer soy et ses biens, icelui Yvon, ennoblissons et exemptons avecques ses hoirs malles de lui procreez o leurs terres et heritages de touz fouages pourveu que ilz nous serviront en armes... Si mandons... avec décharge d'un feu pour ses co-paroissiens. »

Huon, sieur du Squiriou : *d'or au lion morné de sable*, qui est Léon, *brisé d'une fasce en divise de gueules*, qui est Penhoet.

Keramanach, sieur de la Forest : *d'argent à 3 jumelles de gueules, au canton d'or chargé d'un lion de sable*.

Kerhoent, seigneur du Squiriou : *losangé d'argent et de sable* ; devise : Dieu soit loué.

De La Marche, seigneur du dit lieu, en Brasparts : *de gueules au chef d'argent* ; devise : Marche droit.

MONUMENTS ANCIENS DE BRASPARTS

Substructions et tuiles dans un camp retranché de forme rectangulaire au village de Châteaunoir.

Tumulus de 6 mètres, près du village de Pratarbloch.

Menhir de 4 mètres, près de Roquinarch.

Alignement d'une vingtaine de menhirs, près du marais de Saint-Michel, sur les terres du Parc ou du Cosquer (appelé Eured-Ven, ou Noce de Pierres).

Enceinte appelée Plaç-ar-Bernou dans le même marais, à peu de distance de l'alignement.

A 2 kilomètres de Brasparts, sur le chemin vicinal du Faou, on remarque, à 200 mètres de ce chemin, une motte féodale au village de la Motte ou du Voden.

On trouve en cette commune l'emplacement de deux camps romains : l'un au village de Castel-Du, l'autre au village de Stunenven, appelé Kan ou Cane. Ces camps sont situés sur l'ancienne route de Saint-Rivoal à Saint-Cadou-Sizun.

A 400 mètres du village de Castel-Du, on voit une vieille pierre qui porte une inscription indéchiffrable, à la jonction de la route de Saint-Rivoal à celle de Morlaix.
